

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2254

18 novembre 2009

SOMMAIRE

1798 European Loan 2 S.à r.l.	108178	Longwy Immo S.A.	108190
Amsterlux S.A.	108159	LuxCo 66 S.à r.l.	108172
Andreosso Marbres	108176	Lybra Holding S.A.	108147
AP3m Luxembourg S.à r.l.	108148	MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.	108161
APW-Verwaltungs GmbH	108161	O.B.B. Worcester S.A.	108162
A.R.I. Invest S.A.	108175	Ocean Building Investments S.A.	108159
Arthur Welter Immo SA	108191	One Capital Holding S.A.	108160
Assurim S.A.	108158	One Capital Investment and Development S.A.	108158
Atitlan SA	108190	Palomino S.A.	108147
Carolis International S.A.	108170	ProLogis Netherlands XIX S.à r.l.	108148
Car Sud International S.A.	108146	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l.	108175
C&E Holdings Luxembourg	108149	ProLogis Netherlands XXII S.à r.l.	108174
Chamäleon und Aktivität S.A.	108191	ProLogis Netherlands XX S.à r.l.	108174
Creek Holding S.A.	108149	QPD Holdings S.à r.l.	108192
Délice du Château s.à r.l.	108189	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	108158
e2 advance S.à r.l.	108146	Resol S.A.	108148
Ecoteam-Lux	108192	Richard Investments S.A.	108159
Eurotransports Sàrl	108192	Royal Mead S.A.	108184
Expansion Immobilière S.A.	108160	Saja International S.A.H.	108184
Financière Fastbooking Luxembourg S.A.	108146	Salon de Coiffure Chantal S.à r.l.	108146
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	108192	Signitec S.à r.l.	108190
Guv Lux. S.à r.l.	108175	Spiroux Lux S.A.	108189
Hero-Cleissen Holding A.G.	108147	Starbev Sàrl	108162
Hero-Cleissen Holding A.G.	108147	Technimobilière S.A.	108162
I.C.I. S.A. (Immo Consult International)	108191	TR2 Holding S.A.	108160
I.C.I. S.A. (Immo Consult International)	108191	Wetra Sàrl	108190
Jeba Holding S.à r.l.	108175	Wiwelco SA	108192
		Zeitung S.A.	108148

e2 advance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 84.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de e2 advance Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009138361/13.

(090166954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Salon de Coiffure Chantal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 65.369.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour SALON DE COIFFURE CHANTAL S.à.r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009138380/12.

(090166847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Car Sud International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.342.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009138383/12.

(090166848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Financière Fastbooking Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 19.412.718,30.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 133.759.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 30 septembre 2009

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires que Madame Isabelle Blazejewski, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes avec effet au 28 juillet 2009 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2013 en remplacement de CAS Services SA, démissionnaire au 28 juillet 2009.

Pour extrait

FINANCIERE FASTBOOKING LUXEMBOURG S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2009138517/17.

(090167328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Hero-Cleissen Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.563.

Le bilan établi au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour HERO - CLEISSEN HOLDING A.G.

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2009138390/13.

(090166858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Hero-Cleissen Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.563.

Le bilan établi au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Pour HERO - CLEISSEN HOLDING A.G.

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2009138391/13.

(090166887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009138393/12.

(090166855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Lybra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 72.254.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société, tenue le 12 mars 2009, au siège social que:

- les actionnaires ont accepté la réélection de la société IAS CONSULTING LIMITED, en tant que commissaire aux comptes, pour trois années supplémentaires à compter du 12 mars 2009.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour Lybra Holding S.A.

Sandra Schwinnen / Riaz Husain

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009138502/16.

(090167313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Resol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009138395/12.

(090166856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Zeitung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 52.053.

Le bilan établi pour l'exercice 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2009.

Pour ZEITUNG S.A.

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2009138396/13.

(090166889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

AP3m Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.856.

Les comptes annuels pour la période du 15 juin 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138400/12.

(090167360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

ProLogis Netherlands XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.112.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139073/17.

(090167735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Creek Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.023.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait:

Par jugement n° 1196/09 rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CREEK HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Franck SIMANS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139043/16.

(090168214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

EFUNDS GLOBAL HOLDINGS CORPORATION, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Minesota, United states of America, having its registered office at 100 South Fifth St., Suite 1075, Minneapolis, Minesota 55402, United States of America, and registered with the State of Minnesota, Secretary of State, Corporate Division, under number 10P-820,

here represented by Mr Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I.- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form.

There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name.

The Company's name is "C&E Holdings Luxembourg".

Art. 3. Purpose.

The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office.

The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital.

The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution taken in the manner provided for amendments of the Articles.

Art. 7. Voting rights.

Each share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares.

As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares.

The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III.- Management

Art. 11. Appointment of the managers.

The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers.

All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the

board of managers, as the case might be, will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

Art. 13. Board of managers.

Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another manager as his proxy at any meeting of the board of directors. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any suitable method of telecommunication, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all of the managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers.

No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV.- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder.

A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures concluded under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

Art. 16. General meetings.

General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax), duly signed, another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority of votes cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year.

The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year which will start today and end on December 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts.

Each year, at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 19. Profits.

Any credit balance in the profit-and-loss account after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one tenth of the share capital of the Company, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends.

Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers as the case might be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken

by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

Subscription - Payment

All the 125 shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by EFUNDS GLOBAL HOLDINGS CORPORATION, above-named, and fully paid-up by payment in cash of an amount of EUR 12,500.-.

Therefore the total amount of EUR 12,500.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty Euro (1,350.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr Ronald Dean Cook, born on November 9, 1963, in CherryPoint, North Carolina, United States of America, residing at 14303 Wadsworth Drive, Odessa, FL 33556, United States of America; and
- Mr Ricky Lynn Cox, born on May 20, 1965, in San Rafael, California, United States of America, residing at 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, United States of America;
are each appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration.
- 2) Mr Cedric Carnoye, born on September 14, 1982, in Charleroi, Belgium, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
are each appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The registered office of the Company shall be established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EFUNDS GLOBAL HOLDINGS CORPORATION, une société constituée et existant selon le droit de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 100 South Fifth St., Suite 1075, Minneapolis, Minnesota 55402, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du State of Minnesota, Secretary of State, Corporate Division, sous le numéro 10P-820,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I.- Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination.

La dénomination de la Société est "C&E Holdings Luxembourg".

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros), chacune étant entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droits de vote.

Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts.

Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants.

La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, déterminera les pouvoirs, et rémunération (s'il y a lieu) des agents de la Société, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour de la réunion, ainsi que l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par l'ensemble des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Tout gérant peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, un autre gérant pour le représenter à toute réunion du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plus d'un gérant de cette manière.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si, au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents (en personne, par mandataire ou par un autre moyen approprié comme indiqué ci-dessus).

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants.

Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

Art. 15. Associé unique.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales.

Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance (s'il existe). A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, l'heure et le lieu de l'assemblée, sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner, par toute forme de communication écrite (telle qu'une lettre ou un fax), dûment signée, une autre personne pour le représenter et agir en tant que mandataire de cet associé à toute assemblée générale. La personne en question n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V.- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Art. 18. Comptes annuels.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis pour approbation à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice.

Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit.

Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution.

La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation.

La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par EFUNDS GLOBAL HOLDINGS CORPORATION, sus-nommée, et a été intégralement libérée par paiement en numéraire d'un montant de 12.500,- EUR.

En conséquence, le montant de 12.500,- EUR est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille trois cent cinquante Euro (1.350,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. Ronald Dean Cook, né le 9 novembre 1963 à CherryPoint, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 14303 Wadsworth Drive, Odessa, FL 33556, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Ricky Lynn Cox, né le 20 mai 1965 à San Rafael, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée.

2) - M. Cedric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Froment, né le 22 Février 1974 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138938/470.

(090167834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Il résulte des résolutions prises par les gérants en date du 9 septembre 2009 que le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg avec effet au 22 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Tamer Amr / Mr. Marcel Stephany

Category A Manager / Category B Manager

Référence de publication: 2009139042/13.

(090168191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

One Capital Investment and Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.818.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 1197/09 rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ONE CAPITAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Franck SIMANS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139044/16.

(090168217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Assurim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4553 Niedercorn, 12, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 88.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 09 octobre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que

- Le siège social a été transféré dans la même localité du 65A, avenue de la Liberté, L-4601 Niedercorn au 12, rue Franz Erpelding, L-4553 Niedercorn.

- La démission de M. Fabio Marochi de sa fonction d'administrateur a été acceptée.

- Madame Sandra Marochi-Feyder a été nommée en remplacement et les mandats des deux autres administrateurs ont été reconduits. Occupent les fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Jean Feyder, né le 11.12.1941 à Pétange, demeurant à L-4553 Niedercorn, 12, rue Franz Erpelding,

* Madame Sandra Marochi-Feyder, née le 06.03.1973 à Differdange, demeurant à L-4646 Niedercorn, 64, rue Saint Pierre,

* Madame Nancy Daman-Feyder, née le 06.03.1969 à Differdange, demeurant à L-4853 Rodange, 50, rue Vullasang.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

* La société EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY s.a. (RC Luxembourg B 64.393), société anonyme ayant son siège social à L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Assurim s.a.

Jean FEYDER

Référence de publication: 2009139072/25.

(090168340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Richard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.952.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139074/12.

(090168011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Amsterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.034.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

"Par jugements rendus en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A AMSTERLUX, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A INTERFINOPRO, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A PANTEON HOLDING, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A S.F.C SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 123, Avenue du Dix Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A TR2 HOLDING, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Franck SIMANS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Franck SIMANS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139048/26.

(090168227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Ocean Building Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.875.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 1199/09 rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur

et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société OCEAN BUILDING INVESTMENTS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Franck SIMANS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139046/16.

(090168223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

TR2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 37.927.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

"Par jugements rendus en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- S.A AMSTERLUX, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A INTERFINOPRO, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A PANTEON HOLDING, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 82, boulevard Napoléon 1^{er}, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A S.F.C SOCIETE FINANCIERE POUR LE COMMERCE, avec siège social à Luxembourg, 123, Avenue du Dix Septembre, de fait inconnue à cette adresse,
- S.A TR2 HOLDING, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Franck SIMANS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Franck SIMANS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139047/26.

(090168237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.215.

—
Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009139077/12.

(090168014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

One Capital Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.817.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 1198/09 rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur

et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ONE CAPITAL HOLDING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Franck SIMANS
Le liquidateur

Référence de publication: 2009139045/16.

(090168221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.367.

Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009139068/11.

(090168306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

APW-Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 113.274.

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Luxembourg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUX-TRANSPORT S. à r.l.", mit Sitz in L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie,

hier vertreten durch seinen Geschäftsführer Herrn Gerd WEINREUTER, wohnhaft in D-74211 Leingarten, 40, Eichendorfstraße.

Die Erschienene bittet den Notar das folgende festzulegen:

- die Erschiene ist die alleinige Gesellschafterin von „APW-Verwaltungs GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-6688 Mertert, Port de Mertert, welche gegründet wurde durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 21. November 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 726 vom 10. April 2006.

- die alleinige Gesellschafterin nahm folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, mit Wirkung vom 31. August 2009, den Sitz der Gesellschaft von L-6688 Mertert, Port de Mertert nach L-8399 Windhof, 4-6 rue de l'Industrie zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel fünf der Satzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist in Windhof. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschaft an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxembourg verlegt werden.“

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxembourg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, hat sie gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. WEINREUTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40725. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 9. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009139026/34.

(090167850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

O.B.B. Worcester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 109.624.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138906/9.

(090168357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société TECHNIMOBILIERE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009138925/14.

(090168335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Starbev Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.921.

STATUTES

In the year two thousand nine, on seventh day of October.

Before us Maître Jaques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031.

Hereby represented by Mrs Caroline RONFORT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on October 7, 2009, said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination "Starbev Sàrl".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Zero Euros and one Cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-eighth of the month of June, at 3.00 pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles.

The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity V Limited, prenamed	1,250,000	12,500.00	100%
TOTAL	1,250,000	12,500.00	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. BMC Advisory S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146 438, represented by its authorised representative Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, residing professionally at 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg; and

c. Przemyslaw Obloj, employee, born on 12 May 1977 in Warszawa, Poland, having his professional address at 111 Strand, London, WC2R 0AG, United Kingdom.

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jaques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CVC European Equity V Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Jersey ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031;

Ci - après représentés par Mme Caroline RONFORT, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 octobre 2009, laquelle procuration restera, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté(s) comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: "Starbev s.à r.l."

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro Euro et un centime), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-huitième jour du mois de juin, à 15.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts.

Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity V Limited, préqualifié	1.250.000	12.500,00	100%
TOTAL	1.250.000	12.500,00	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12,500.00 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

108170

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
 - a. Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. BMC Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.438, représenté par son représentant légal, Mme Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique résidant professionnellement à 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - c. Przemyslaw Obloj, employé, employée, né le 12 mai 1977 à Warszawa, Pologne, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R 0AG, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 octobre 2009, LAC/2009/42865: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009

Jaques DELVAUX.

Référence de publication: 2009138926/439.

(090168396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Carolis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Carolis International S.A." (the "Company") a société anonyme, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 117.192, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of June 7, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1579, page 75750 on August 19, 2006. The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of May 31, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1783, page 85578.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 75 500 (seventy-five thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

108171

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Amendment of Article 2 of the Updated Articles of Association

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Updated Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any address in Luxembourg-City by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances".

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Carolis International S.A.", ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.192, constituée suivant un acte du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1579, du 19 août 2006, page 75750. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 31 mai 2007 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1783, page 85578.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec l'adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 75.500 (soixante-quinze mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

108172

Première résolution

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économiques, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales".

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138945/104.

(090167938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.213.

In the year two thousand nine, on the ninth day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. John McCall MacBain, employee, born in Niagara Falls (Canada) on February 13, 1958, residing at 101, route de Villette, CH-1226 Thonex, Geneva (Switzerland),

here represented by Mrs Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 8, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LUXCO 66 S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on the 17th October 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2792 of December 4, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 21 May 2008, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1572 of 26 June 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of ONE HUNDRED THIRTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (131,250.- EUR) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED

SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (162,500.- EUR) to the amount of TWO HUNDRED NINETY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (293,750.- EUR) by the issuance of FIVE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (5,250) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the FIVE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY (5,250) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of ONE HUNDRED THIRTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EURO (131,250.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at TWO HUNDRED NINETY THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (293,750.- EUR), represented by ELEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (11,750) shares of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur John McCall MacBain, employé privé, né à Niagara Falls (Canada) le 13 février 1958, demeurant à 101, route de Villette, CH-1226 Thonex, Genève (Suisse),

ici représenté par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Luxco 66 S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2792 du 4 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1572 du 26 juin 2008;

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (131.250.- EUR) pour porter son montant actuel de CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (162.500.- EUR) à DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (293.750.- EUR) par l'émission de CINQ MILLE DEUX CINQUANTE (5.250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE (5.250) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT

CINQUANTE EUROS (131.250,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (293.750,- EUR), représenté par ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (11.750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42261. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009138942/100.

(090168044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

ProLogis Netherlands XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.150.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.199.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139075/17.

(090167738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

ProLogis Netherlands XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.458.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

108175

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139076/17.

(090167744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Jeba Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.762.

Il résulte d'un courrier adressé à la société Jeba Holding S.à r.l. que la société FIDEOS CORPORATE SERVICES S.A. en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 20 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009139090/11.

(090167907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139078/17.

(090167753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

A.R.I. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 78.330.

Le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009139079/12.

(090168021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Guv Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 134.240.

Im Jahre zweitausendneun, den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxembourg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "GUV - Gesellschaft für Umwelttechnik und Vertrieb mbH", mit Gesellschaftssitz in D-66115 Saarbrücken, Altenkesselerstrasse 17B4, eingetragen im Handelsregister Saarbrücken unter der Nummer HRB 11978,

hier vertreten durch Ihren Geschäftsführer:

- Herr Olaf EICKELMANN, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66123 Saarbrücken, Neugrabenweg, 37.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "GUV LUX. S.à r.l.", mit Sitz in L-1630 Luxemburg, 58, rue Glesener, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. November 2007, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 50 vom 9. Januar 2008.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 134.240.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100.-).

Sämtliche einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile gehören der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "GUV - Gesellschaft für Umwelttechnik und Vertrieb mbH", vorbenannt.

III.- Alsdann nimmt die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der außerordentlichen Generalversammlung handelt, folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss:

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und Artikel 5 der Satzungen der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Gegenstand der Gesellschaft ist sowie im In- als auch im Ausland die Herstellung, die Zuverfügungstellung und der Vertrieb von Techniken, Konzepten, Materialien und Werkzeugen zur Behandlung und zur Verwaltung von Industrie-Abwässern und Abfällen sowie die Wartung von Installationen zur Behandlung von Industrie- Abwässern und Abfällen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie anderen Gesellschaften jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheiten, insbesondere durch Ausstellung von Garantien gewähren.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800.-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt die alleinige Gesellschafterin dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Die Gesellschafterin, erwählt Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihr kundigen Sprache an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Olaf EICKELMANN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 29. Oktober 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009138940/56.

(090168190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "ANDREOSSO MARBRES S.à r.l.", ayant son siège social à L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.463, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 11 septembre 2001;

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel ANDREOSSO, demeurant à L3341 Huncherange, 21, rue Hiehl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse ANDREOSSO, demeurant à L-3330 Crauthem, 13, rue Emile Barthel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude FAMIANI, demeurant à L-5639 Mondorf, 26, rue des Prunelles.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Alzingen, à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch, et modification afférente de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Aizingen, à L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch, et de modifier en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Crauthem."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANDREOSSO - ANDREOSSO - FAMIANI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2009. Relation GRE/2009/4012. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2009.

Référence de publication: 2009140006/56.

(090169394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

1798 European Loan 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.953.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of September.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

1798 European Loan 1 S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, which has not yet been registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés,

here represented by Mr. Antonios Nezeritis, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 September 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by the present deed between the party noted above and all persons and entities who may become members in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "1798 European Loan 2 S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one (1.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his

proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of December of each year to the thirtieth of November of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirtieth of November, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the members shall refer to the 1915 Law.

Subscription and Payment

1798 European Loan 1 S.à r.l., prenamed, subscribed for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 30 November 2010.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Alexandre Meyer, Executive Vice President, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, born in Geneva, Switzerland on 14 November 1971, rue de la Corraterie, 11, 1204 Geneva, Switzerland;
- Jean-Claude Ramel, Independent director, born in Château-d'Oex, Switzerland on 2 January 1946, 148 Addison Gardens, London W14 0DS, England;
- Patrick Zurstrassen, Independent director, born in Liège, Belgium on 27 May 1945, 19 rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

1798 European Loan 1 S.à r.l., une société luxembourgeoise avec son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par M. Antonios Nezeritis, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "1798 European Loan 2 S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le "Conseil").

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1,-) euro (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la "Loi de 1915"). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au trente novembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

1798 European Loan 1 S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 novembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Alexandre Meyer, Vice Président Executif, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, né à Genève, Suisse le 14 novembre 1971, 11 rue de la Corratierie, 1204, Genève, Suisse;

- Jean-Claude Ramel, administrateur indépendant, né à Château-d'Oex, Suisse le 2 janvier 1946, 148 Addison Gardens, Londres, W14 0DS, Angleterre;

- Patrick Zurstrassen, administrateur indépendant, né à Liège, Belgique, le 27 mai 1945, 19, rue de Bitbourg, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonios Nezeritis, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2009, LAC/2009/37779. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009140024/339.

(090169509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Saja International S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6868 Wecker, 50, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 78.684.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SAJA INTERNATIONAL S.A.H.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jacqueline GELESCHUS, avocat, demeurant à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 20 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Jacqueline GELESCHUS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009139951/20.

(090168921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102.788, ici représentée par son associé commandité Naxos Capital Managers S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant par son Gérant Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., elle-même représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ROYAL MEAD S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE Livres Sterling (6.500.000,- GBP) représenté par 6.500 (SIX MILLE CINQ CENTS) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mercredi du mois de mars à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, prénommée: SIX MILLE CINQ CENTS actions 6.500

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE Livres Sterling (6.500.000,- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102.783, représentée par son représentant permanent Monsieur Jacques RECKINGER, ci-après nommé.

b) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

c) Monsieur René SCHLIM, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, a société en commandite par actions, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102.788,

here represented by its General Partner Naxos Capital Managers S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph, acting by its Manager Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., itself being represented by its Manager Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby established a limited company (société anonyme) under the name of "ROYAL MEAD S.A".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may buy, sell, exchange, develop, and manage any real estate for its own purposes and it may execute all operations related directly or indirectly to its purposes or which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

The object of the corporation is also the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at GBP 6,500,000.- (SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND Great Britain Pounds) represented by 6,500 (SIX THOUSAND FIVE HUNDRED) shares without par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of the month of March at eleven thirty a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and ten.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA, previously named: SIX THOUSAND FIVE HUNDRED shares 6,500

All these shares subscribed have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of GBP 6,500,000.- (SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND Great Britain Pounds) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 4,000.-.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 102.783, represented by its permanent representative Mr Jacques Reckinger, hereafter named.
 - b) Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
 - c) Mr Rene SCHLIM, companies' director, residing professionally in L-1840 Luxembourg 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on May 8, 1953.
- 2) Has been appointed auditor:
 - FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, with registered office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34.978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45275. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009139990/256.

(090169622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Spiroux Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.901.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138518/10.

(090167410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Délice du Château s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 4, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 103.287.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138515/10.

(090167411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 53.288.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138504/10.

(090167416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 114.640.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 15. Oktober 2009

Geschäftsführer

Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herrn Herrn Timothy NEWMAN, Kaufmann, geboren in Redhill, (Vereinigtes Königreich Großbritannien und Nordirland), am 11. November 1966, wohnhaft in L-8230 Mamer, 1 Gaaschgrund, als technischer Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung an.

Die Generalversammlung beschloss, mit sofortiger Wirkung Frau Brigitte LUX, geboren am 20. Mai 1959 in Krefeld (Deutschland), wohnhaft in L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, mit sofortiger Wirkung als technische Geschäftsführerin für alle kommerziellen Aktivitäten auf unbestimmte Zeit zu ernennen und ihren Mandat als administrative Geschäftsführerin zu bestätigen.

Die Generalversammlung beschloss das Mandat von Herr Jeff LUX, geboren am 5. August 1984 in Luxembourg, wohnhaft in L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, als technischen Geschäftsführer zuständig für die Bereiche Landschafts- und Baumschulgärtnerei, zu bestätigen.

Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-).

Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften zweier Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers für den jeweiligen Bereich.

Luxemburg, den 29. Oktober 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009138519/24.

(090167339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Longwy Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.202.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138520/10.

(090167408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Atitlan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 65.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138500/10.

(090167423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Arthur Welter Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Greddt.
R.C.S. Luxembourg B 121.192.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2009. Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138497/10.

(090167424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Chamäleon und Aktivität S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2009

Prolongation du mandat d'Administrateur pour une durée de six ans

Monsieur Mario BASILE demeurant à B-7370 DOUR, 7, ruelle Pilate

Société MILESTONE s.à.r.l.,

Siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue

Prolongation du mandat de Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue

Nomination comme Administrateur et Administrateur Délégué pour une durée de six ans

Mlle Sophie VANDE VELDE demeurant à B-1910 KAMPENHOUT, 99, Aarschotselaan

Révocation comme Administrateur Délégué

Monsieur Mario Basile

Demeurant à B-7370 DOUR, 7, ruelle Pilate

Pour extrait

Fiduciaire F.O.R.I.G. SC

Signature

Référence de publication: 2009138552/24.

(090167463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

I.C.I. S.A. (Immo Consult International), Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 107.210.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138562/10.

(090167219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

I.C.I. S.A. (Immo Consult International), Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 107.210.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138563/10.

(090167220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009138561/12.

(090166922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Wiwelco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.144.

Le bilan au 5 décembre 2008 (date de liquidation) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138527/10.

(090167403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

En date du 1^{er} octobre 2009, Ronan O'Donoghue, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138496/12.

(090167244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Eurotransports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 49.732.

Le bilan au 5 décembre 2008 (date de dissolution) a été déposé et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138524/11.

(090167406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Ecoteam-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.561.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2009138493/10.

(090167426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.